

N° 2022-197

## OBJET :

GEMAPI – Transfert de la  
compétence au SIAC

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 décembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mi-reille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Ma-ryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....25  
pour :.....25  
contre :.....00  
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET,
- par Jean-François MUFFAT à Fabien TROMBERT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le Préfet de la Haute-Savoie a réuni, le 17 octobre 2022, les 3 présidents d'intercommunalités du Chablais ainsi que le SIAC pour parler du transfert de la compétence GEMAPI à ce dernier. Il souligne que, si la compétence GEMAPI n'est pas transférée au SIAC, au moins partiellement, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce dernier ne sera plus un EPAGE et le financement des travaux par l'Agence de l'Eau ne sera plus possible.

Il précise qu'un groupe de travail s'est réuni une première fois pour élaborer un scénario de compromis dans lequel la CCPEVA et la CCHC transféreraient au SIAC la compétence GEMAPI mais pas Thonon Agglo. Ce scénario implique un changement des statuts du SIAC pour qu'il devienne un syndicat à la carte. Le groupe de travail va poursuivre ses rencontres pour préciser le contour de ce qui pourrait être transféré et la ou les clés de répartition qui seraient mises en œuvre.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- soutient le transfert de la compétence GEMAPI au SIAC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- se dit favorable à la transformation du SIAC en un syndicat à la carte,
- demande au groupe de travail de définir clairement :
  - le contour de la compétence transférée,
  - les moyens techniques, financiers et humains nécessaires pour un bon fonctionnement de cette compétence
  - les clés de répartition à mettre en œuvre.
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD


